

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Manifestations d'intérêt

La Tunisie a reçu un don du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et a lancé une mission relative à « LA REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE DETAILLEE DE PROJETS DE TRIGENERATION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE ».

Le bureau d'étude CRA2E a été retenu pour réalisation de la dite mission et qui comporte les étapes suivantes :

- Analyse approfondie du profil énergétique de l'établissement,
- Analyse de la compatibilité du système proposé avec les contraintes de l'établissement (implantation, activité saisonnière, multi-poste de livraison électrique, etc.),
- Proposition d'un système adéquat de trigénération,
- Etudes de pré-ingénierie,
- Evaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- Etudes de rentabilité économique et financière détaillée.

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie dénommée « ANME » invite les unités hôtelières à manifester leur intérêt pour s'engager à réaliser cette mission.

Les unités hôtelières intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont éligibles à cette mission, et ce conformément aux critères d'évaluation joint à cette lettre.

Il est à noter qu'un seul hôtel sera retenu pour bénéficier de cette mission.

Les unités hôtelières intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous:

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 11 Aout 2014 à 13h00.

Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie:

Citée Administrative Montplaisir, Avenue de Japon B.P.213

Fax: (+216) 71 904 624 / (+216) 71 908 241

Ou bien :

E-mail: medali.safi@anme.nat.tn

samir.amara@anme.nat.tn

wassim.bounenni@anme.nat.tn

Critère d'évaluation

i) Adhésion au programme d'efficacité énergétique	[60]
Réalisation d'un audit énergétique durant les 5 dernières années - <i>audit énergétique réalisé</i> - <i>sinon</i>	(30 points) <i>30 points</i> <i>0 points</i>
Mise en place des projets d'efficacité énergétique issus du contrat programme - <i>plus de 50% des projets d'EE sont réalisés</i> - <i>Entre 20% et 50% des projets d'EE sont réalisés</i> - <i>moins de 20% des projets d'EE sont réalisés</i>	(30 points) <i>30 points</i> <i>15 points</i> <i>0 points</i>
ii) Situation énergétique de l'établissement	[40]
Consommation <i>C >= 1000 tep/an</i> <i>C < 1000 tep/an</i>	20 points <i>20 points</i> <i>0 points</i>
Equipements thermiques <i>Centralisés</i> <i>Non centralisés</i>	20 points <i>20 points</i> <i>0 points</i>
TOTAL	[100]

NB: l'unité hotolière retenue doit nécessairement être connectée au réseau gaz naturel de la STEG.